

RAPPORT DE MISSION DE CONTROLE
EFFECTUEE AU PNG ET SEO EPULU
DU 19 NOVEMBRE AU 10 DECEMBRE 1973.

=====

BUT DE MISSION.

- a) Contrôle caisse et comptes Banque
- b) Situation B. O. et B. E.
- c) Contrôle des quittanciers
- d) Contrôle des effectifs (M. O. Z.)

Lundi 19 Novembre 1973 - Départ de Kinshasa à bord d'un régulier FOKKER AIR-ZAIRE-d'où nous sommes arrivés à Kisangani après 3 heures de vol.

Du 19 Novembre au 24 nous sommes restés à Kisangani par manque d'avion à destination d'Isiro.

Samedi 24 Novembre - départ de Kisangani pour Isiro d'où nous sommes arrivés 1 heure après. A notre arrivée à Isiro le chauffeur de Gangala avec un Garde nous attendaient depuis le 22 novembre.

Dimanche 25 Novembre. Nous avons pris place à bord de notre Land-Rover à destination de Gangala. Arrivés à Dungu nous avons rencontré le Chef de Poste WANGONDA accompagnés de quelques Gardes. Ils étaient venus à Dungu pour y prendre part aux manifestations organisées à l'occasion du 24 Novembre. Après un bref contact avec le Chef de Poste nous avons poursuivi le voyage et nous sommes arrivés à Gangala le soir à 18 heures.

LUNDI 26 NOVEMBRE 1973.

A. - SITUATION FINANCIERE CAISSE B.O.

- La Station de Gangala na Bodio possède qu'une caisse.
- Cette caisse est tenue par le nouveau Comptable le Citoyën MELO-BABE-NALANDA.

J'ai découvert une situation confuse au PNG/OUEST en ce qui concerne la tenue de la comptabilité.

- Le solde livre de caisse arrêté au 31 Octobre 1973 était de Z. -333,05.40. - Grand fut mon étonnement de constater qu'après contrôle de la caisse, celle-ci contenait une importante somme d'argent et cette somme n'était pas reprise dans le livre de caisse.

A ma question de savoir pourquoi cette situation, le Comptable déclara que le Conservateur avait émis un chèque de Z. -5.000,00.00. - au bénéfice de Monsieur Macris un Commerçant GREC qui réside à Dungu. Ce chèque était reparti pour les deux Stations PNG/OUEST et PNG/EST. PNG/OUEST : Z. - 2.812,00.00 et un reçu de Z. - 188,00.00. totalisant Z. - 3.000,00.00. -

PNG/EST : Z. - 2.188,00.00. -

A ma question de savoir pourquoi Macris un privé devait alimenter la caisse de la station alors que la Direction Générale envoie régulièrement le fond de fonctionnement. Le Comptable déclara que pour de besoins urgents le Conservateur avait préféré prélever l'argent à Macris et lui remettre un chèque couvrant un total de Z. - 5.000,00.00.

Cette somme était destinée aux dépenses relatives au paiement personnel pour le mois de novembre 1973.

- D'après mon enquête menée, j'ai constaté plusieurs factures et l'ordre de virement pour le mois de novembre. Ces documents n'ont pas été comptabilisés par le comptable (en suspens).

- Confusion totale car l'ordre de virement provenant de la Direction Générale avec mention paiement personnel + Frais de Fonctionnement accusait un montant total de Z. - 3.061,97.60. - et ce montant n'était pas repris dans le livre de caisse.

J'ai insisté pour connaître la destination de ce montant, j'ai exigé le carnet de chèque pour m'assurer du montant prélevé, le Comptable déclina la responsabilité et déclara que seul le Conservateur pouvait fournir des éclaircissements.

- J'ai été dans l'impossibilité de faire mon devoir, j'ai demandé au Conservateur de me remettre le carnet de chèque, ce dernier déclara avoir envoyé les documents Banque au Conservateur DIMOLEYELE Chef du PNG/EST. Après avoir beaucoup insisté le Conservateur me fit savoir que sur les Z. - 3.061,97.60. envoyés par la Direction Générale, il avait prélevé que Z. - 3.000,00.00. - et le reste du montant Z. - 61,97.60. - était à la Banque.

Mercredi 28 Novembre 1973 en possession de l'extrait de compte l'équivoque était levé. J'ai donné ordre au Comptable de prendre ces Z. - 3.000,00.00. en recette et de clôturer ses écritures dans le livre de caisse.

- J'ai procédé au paiement du Personnel, le paiement a été effectué d'une façon stricte. Appel nominal - vérification des anciens états de paie et contrôle des livrets d'identité pour m'assurer de l'exactitude du nombre d'enfants bénéficiaires des allocations familiales.

.../...

- Le paiement a donné lieu aux remarques ci-après :

- A) Salaire du Citoyen NGALIGBELE (décédé) depuis Août 1973. Ce salaire a été touché par Brigadier Chef SOKOPIMA.
- B) Salaire du Citoyen WANGA ZAMOY (révoqué) depuis 2 mois l'intéressé ne se présente pas ordre a été donné au Comptable de prendre ce montant en recette soit Z. - 12, 02. 20. -
- C) Salaire du Citoyen MOKE (déserteur) depuis 2 mois l'intéressé ne se présente pas ordre a été donné au Comptable de prendre ce montant en recette soit Z. - 12, 72. 10. -

RECETTE CAISSE.

Les recettes sont enregistrées pendant la période allant de Janvier à Avril. J'ai pointé les entrées en caisse des recettes sur quittanciers et les envois de fonds par la Direction Générale.

DEPENSE CAISSE.

J'ai vérifié l'authenticité des pièces comptables surtout pour ce qui concerne les achats carburant, (ce problème est d'une nécessité capitale) les déclarations de créance (indemnité de mission), les paiements factures fournisseurs et sorties pour paiement personnel.

Le solde de cette caisse B.O. arrêté au 28 novembre 1973 est de :
Z. -950,19.00. (ZAIRES NEUF CENT CINQUANTE MAKUTA DIX NEUF)
conforme au P.V. de contrôle.

SALAIRE MBIENDU.

Avant de venir à Kinshasa, le Citoyen MBIENDU avait touché une avance sur salaire de Z. - 130,00.00. Les modalités de remboursement étaient les suivantes :

Le Comptable de la Station devrait récupérer à la fin de chaque mois tout son avoir pour couvrir cette dépense. Ce dernier n'avait plus droit a son salaire. Arrivée à Kinshasa MBIENDU profite de la situation pour toucher son salaire alors qu'il est DEBITEUR. .../...

DU CONTROLE DES QUITTANCIERS.

<u>RECUS</u>	<u>UTILISES</u>	<u>NON RECUS</u>	<u>STOCK.</u>
60	-	40	60

- Le Citoyen WANGONDA Chef de Poste déclare avoir reçu le lot incomplet. Le Directeur Administratif lui fait savoir que, chaque fois quand il y a un manquant pour un arrivage il doit normalement établir un P.V. de constat.

<u>NUMERO DE A.</u>	<u>UTILISES</u>	<u>ANNULES</u>	<u>NON UTILISES.</u>
5551-5600	12	1	5564-5560
5601-5650	3	1	5605-5650
5651-5700	-	-	INTACT
5701-5750	-	-	-
5751-5800	-	-	-
5801-5850	-	-	-
5851-5900	-	-	-
5901-5950	-	-	-
5951-6000	-	-	-
6501-7000	-	-	-
7001-7300	-	-	-

CARNET DE RECUS.

<u>NUMERO DE A.</u>	<u>UTILISE</u>	<u>STOCK.</u>
17501-18000	-	INTACT.

.../...

SITUATION GUEST-HOUSE.

- J'ai découvert une situation très confuse au Guest-House Gangala.
- Le Guest détient (à côté) une caisse que je qualifie noire - une caisse qui n'est pas reconnue par la Direction Générale, une caisse qui date depuis une année. La comptabilité de cette^{caisse} n'a jamais été envoyée à la Direction Générale.
- Cette caisse est constituée des recettes restaurant (BAR) et logement. Ces montants sont encaissés et puis depensés pour d'autres fins.
- Ainsi après contrôle financier du Guest j'ai constaté ce qui suit :
 - a) Montant encaissé à partir du Décembre 72 au Novembre 1973 - Z. - 2.293,55.00. -
 - b) Montant dépensé de Décembre 1972 à Novembre 73
 - Z. - 2.084,92.00. -
 - Solde Z. - 208,62.00. -

QUITTANCE GUEST-HOUSE.

<u>NUMERO DE A.</u>	<u>VENDUS</u>	<u>ANNULES</u>	<u>STOCK</u>
6001-6050	49	1	-
6051-6100	45	5	-
6101-6150	13	-	37
6401-6450	29	-	21

- Après contrôle, j'ai donné ordre au Gérant de ne plus tenir le livre de caisse et desormais toutes les recettes seront versées chez le Comptable pour justification.

EFFECTIF DU PERSONNEL PNG/OUEST.

a) Agents de cadre	6
b) Gardes et Chasseurs-Cornacs	98
c) Gardes chasse	14
d) Travailleurs	49
TOTAL	167

STATION DE NAGERO.

VENDREDI 30 NOVEMBRE 1973.

- a) contrôle Banque
 - b) vérification comptabilité
 - c) paiement et contrôle du personnel de la station.
- Le Parc National de la Garamba possède deux comptes Banque - compte n° 53 et compte n° 12. Ces comptes sont tenus par le Conservateur DIMOLEYELE Chef du PNG/Est.

DU CONTROLE FINANCIER

BANQUE

COMPTE N° 53: Ce compte est réservé pour le B.O. c'est-à-dire tous les subsides mensuels de la Direction Générale y sont versés pour toutes les dépenses à engager (frais de fonctionnement, salaire du Personnel, soins médicaux et diverses dépenses). -

RECETTE BANQUE.

Je me suis intéressé de pointer les transferts de la Direction Générale.

DEPENSE BANQUE.

Au juste, ce sont des prélèvements par des chèques émis pour le paiement du Personnel, factures fournisseurs et des approvisionnements caisse B.O. pour les deux Stations PNG/Est et PNG/Ouest.

- La situation de ce compte Banque arrêtée au 2 Décembre 1973 est de : Z. - 6.881,63.90. -(ZAIRES SIX MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT - UN MAKUTA SOIXANTE TROIS SENGI NONANTE.) Ce montant est conforme au dernier extrait de compte n° 53/BCZ ISIRO et aussi conforme au P.V. de contrôle.

SITUATION CAISSE B.O.

Aspect général: une comptabilité très claire.

La caisse B.O. est tenue par le Conservateur Assistant KIMPUNGI - MUCKAR.

.../...

RECETTE CAISSE.

J'ai vérifié les entrées en caisse sur les envois de fonds et approvisionnements caisse par la Banque.

DEPENSE CAISSE.

J'ai vérifié l'authenticité des pièces comptables, paiement factures fournisseurs et sorties pour paiement du Personnel (sans commentaire)

- Le paiement a donné lieu a la remarque suivante :
- Salaire du Citoyen KUMBA ~~II~~ (décédé) depuis 2 mois son salaire a été pris en recette.

MONTANT A JUSTIFIER Z. -147,00.00. -

- Après vérification il a été constaté ce qui suit :
Un montant de Z;- 147,00.00. - a été sorti de la caisse par le comptable MBIENDU et ce montant n'a pas été justifié jusqu'à ce jour : Selon les déclarations du Citoyen MBIENDU, ce montant a été prélevé par le Conservateur TATALA-TATIKA pour achats divers. Ce dernier ne lui avait pas remis la justification à charge du Citoyen MBIENDU
Z. - 147,00.00. -

- Le solde de cette caisse B.O. arrêté au 2 Novembre est de :
Z. -1.224,58.60 (ZAIRES MILLE DEUX CENTS VINGT QUATRE - MAKUTA CINQUANTE HUIT SENGI SOIXANTE.) conforme au P.V. de contrôle.

BANQUE

COMPTE N° 12: Ce compte étant considéré comme bloqué, il est réservé pour le budget extraordinaire. Y sont versées, toutes les entrées provenant de la Direction Générale pour le B.E. et des recettes touristiques et autres diverses.

- Tous prélèvement dans ce compte ne peuvent s'effectuer que sur le strict accord de la Direction Générale.

.../...

RECETTE BANQUE.

J'ai pointé les transferts provenant de la Direction Générale.

DEPENSE BANQUE.

En sommes, ce sont des prélèvements par des chèques émis pour alimenter la caisse B. E.

- La situation du compte n° 12 arrêtée au 1er Décembre 1973 est de :
Z. - 4.805,09.80. - (ZAIRES QUATRE MILLE HUIT CENTS CINQ -
MAKUTA NEUF SENGI QUATRE VINGT.) conforme au dernier extrait
de compte n° 12 BCZ/ISIRO, voir P.V. de contrôle.

CHEQUE N° 14156 -Z. -1.000,00.00. - BENEFICIAIRE MACRIS.

- Après avoir contrôlé les coupons des chèques émis à la Banque, j'ai constaté la sortie du montant de Z. - 1.000,00.00. -
- Après avoir vérifier les opérations (Recette) dans les livres de caisse B.E, et B.O. je n'ai constaté aucune trace de ce montant. Il est à noter que ce chèque a été émis par le Conservateur Principal TATALA. A ma question de savoir la destination de ce montant, le Citoyen MBIENDU alors comptable du PNG/Est déclara n'avoir jamais encaissé ce montant mais reconnaît pourtant la sortie de ce montant par le Citoyen TATALA-TATIKA. Ainsi, ce montant est à la charge du Citoyen TATALA-TATIKA.

.../...

I. Cette comptabilité a été tenue successivement par les Conservateurs TATALA-TATIKA, DIMOLEYELE et BAKINAHE.

- Cette caisse B. E. accuse une situation très confuse.

En effet, le Conservateur TATALA avait laissé de litiges dans la caisse B. E. avant qu'il soit muté pour le PNVi. /RWINDI. Ces litiges s'élèvent à un total de Z. - 4.335,37.50 - sans pièces justificatives.

- Il est à noter que le Conservateur TATALA gérait cette caisse avec le comptable MBIENDU. A ma question de savoir l'utilisation de ce montant, le Comptable nia et déclina toute la responsabilité au Citoyen Conservateur qui était le seul Gestionnaire de crédit.

GESTION DIMOLEYELE.

II. Lors de son affectation comme Chef du PNG ai. la caisse B. E. a été remise entre les mains du Citoyen DIMOLEYELE. Ce dernier, selon ses déclarations, n'avait pas fait la remise-reprise avec son prédécesseur (TATALA-TATIKA).

- Ayant appris le contrôle prochain du Directeur Administratif au PNG, le Citoyen DIMOLEYELE s'est rendu à la Rwindi chercher les pièces justificatives que pouvait détenir le Citoyen TATALA pour justifier sa comptabilité.

- D'après les renseignements reçus du Citoyen DIMOLEYELE après son retour de la Rwindi, les pièces justificatives relatives à ces dépenses seraient entre les mains du Citoyen MBIENDU. J'ai posé la question à MBIENDU pour savoir s'il possédait ces pièces ; ce dernier nia et ne reconnut pas avoir reçu du Citoyen TATALA-TATIKA les pièces couvrant ces dépenses.

- Après avoir vérifié les pièces justificatives que le Citoyen TATALA avait remises à DIMOLEYELE, j'ai pris en considération les pièces totalisant un montant de Z. - 805,79.00. - les autres pièces n'étaient pas conformes. - A JUSTIFIER Z. - 3.335,27.50 - .../.

NUMERO DE A.

27001-28000.
28001-29000.
30001-30025
30026-30050
30051-30525
17001-75000

CARNET DE RECU.

<u>RECU</u>	<u>UTILISES</u>	<u>STOCK.</u>
60		60

NUMERO DE A.

5701-6000.
6001-6500.

SITUATION GUEST-HOUSE.

Le Guest-House détient une caisse qui n'est pas reconnue par la Direction Générale. Cette situation date depuis le mois de Mai 1973. Comme au PNG/OUEST les dépenses sont effectuées par le Gérant. D'après le contrôle effectué j'ai trouvé des espèces en caisse Guest-House d'ordre de Z. - 35,15.00. - j'ai alors ordonné au Gérant de verser cet argent chez le Comptable.

QUITTANCE GUEST-HOUSE.

<u>NUMERO DE A.</u>	<u>UTILISES</u>	<u>ANNULES</u>	<u>STOCK.</u>
5001-5050	44	6	-
5051-5100	36	1	13
5101-5150	16	2	22
5201-5250	7	-	43

.../...

EFFECTIF DU PERSONNEL PNG/EST.

A) Agents de cadre	3
B) Gardes	75
C) Travailleurs	44

TOTAL	122.-

SEO/EPULU MARDI 4 DECEMBRE 1973

DU CONTROLE FINANCIER.

A) BANQUE.

- La Station d'Epulu ne possède qu'un seul compte Banque, compte n° 390-402 BCZ à BUNIA.
- Ce compte est géré par le Conservateur Principal le Citoyen BIGOHE.

RECETTE.

Par là, je me suis intéressé de pointer les transferts de la Direction Générale.

DEPENSE.

En somme, ce sont des prélèvements par des chèques émis pour paiement Personnel, factures fournisseurs et approvisionnement caisse.

- Les écritures sont bien tenues dans le livre de Banque.
- La situation de ce compte Banque arrêtée au 23 Novembre 1973 est de :
Z. -8.570,97.10. -(ZAIRES MILLE CINQ CENTS SEPTANTE MAKUTANONANTE SEPT SENGI DIX) conforme au dernier extrait de compte n° 390-402/BCZ BUNIA et conforme au P.V. de contrôle.

B) SITUATION CAISSE.

La caisse est tenue par le Comptable BAKOTILA-NSETE.

RECETTE.

J'ai pointé les entrées en caisse de recette sur quittancier, vente épave et des approvisionnements caisse par la Banque.

DEPENSE.

J'ai vérifié l'authenticité des pièces comptables pour ce qui concerne les déclarations de créances, paiement du Personnel et factures fournisseurs.

.../...

Le solde caisse arrêté au 4 Novembre 73 est de : Z. -2.113,08.50. -

(ZAIRES DEUX MILLE CENT TREIZE MAKUTA HUIT SENGI -
CINQUANTE,.)

CONTROLE DES QUITTANCIERS.

<u>RECUS</u>	<u>UTILISES</u>	<u>STOCK.</u>
40	2	38

CARNETS DE RECU.

<u>RECUS</u>	<u>UTILISES</u>	<u>STOCK.</u>
69	-	69

- Les anciens carnets de reçu ont été brulés suivant ordre du Directeur Administratif.

EFFECTIF DU PERSONNEL SEO/EPULU.

A) Agents de cadre	6
B) Gardes	27
C) Travailleurs	30

TOTAL	63

.../...

CONCLUSION.

Compte tenu de ce qui précède (anomalies et difficultés des Stations) :

- Mauvaise gérance des budgets
- Manque de méthode de travail
- L'irrégularité des comptabilités
- Difficultés d'approvisionnement en carburant.

et pour que la Direction Générale soit en mesure de suivre et contrôler sérieusement et efficacement la gestion des Stations:

- Il est souhaitable qu'à chaque trimestre le comptable de la Direction Générale puisse effectuer une mission de contrôle rigoureux.
- La Direction Générale s'efforcera de recycler les Comptables des Stations pour qu'ils aient une même formation comptable.
- Je préconise qu'il est aussi mieux que les Stations PNG/EST et OUEST aient leur Comptable titulaire car ces deux postes sont restés vacants, cette vacance entraîne souvent des complications quant à la gérance financière.
- Que les Comptables des Stations soient aussi permutés en vue de limiter les tentatives de détournements.

Fait à Kinshasa, le 11 Décembre 1973. -

LE COMPTABLE-CONTROLEUR

= MUKADI NDA LA. =

